

ABONNEMENT

Payable d'avance, par an... \$3.
do do quatre mois... 1.00
do do un mois... 0.25
Édit. Hebdomadaire, par an... 1.00

LE CANADA

JOURNAL QUOTIDIEN

ANNONCES

Première insertion, par ligne... \$0.10
Tous les jours... 0.05
Trois fois par semaine... 0.08
Une fois la semaine... 0.05
A long terme, conditions spéciales

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ, Propriétaire

"RELIGION ET PATRIE"

F. MOFFET, Secrétaire de la rédaction et administrateur

LE CANADA

Ottawa et Hull, 28 Février 1884
COURRIER

Le gouvernement ne présentera pas cette année de bill pour établir la représentation populaire des territoires du Nord-Ouest.

M. Mowat vient de présenter pour la quatrième fois son bill relatif aux cours d'eau. Ce bill a été désavoué deux fois à Ottawa, et condamné également deux fois par les tribunaux.

Le comité, chargé de faire l'enquête dans la cause de divorce Graham, a présenté un rapport et a déclaré comme étant fondées les accusations du demandeur.

Le sénat a adopté ce rapport et la troisième lecture en sera faite aujourd'hui.

L'honorable M. Mills, député de Bothwell, a pris son siège cette après-midi à la chambre des communes. Les libéraux d'Ottawa auraient voulu fêter l'arrivée de M. Mills, hier soir, par une procession aux flambeaux, mais celui-ci les a sagement conseillés de n'en rien faire.

M. le capitaine Boulton a été examiné à la dernière séance du comité concernant la navigation de la baie d'Hudson. Il est d'opinion que les bateaux baleiniers de Terre-Neuve sont les plus propres à faire les expériences nécessaires. M. Boulton croit qu'il serait bon de placer le long du détroit des groupes de six ou sept hommes avec des provisions pour trois années et chargés de faire un rapport de leurs observations.

M. le professeur Ball dit qu'il a une expérience de trois années dans le pays avoisinant le détroit de la Baie. Il dit qu'il y a du bois et des dépôts de charbon.

Les agents de la presse américaine et des organes de l'opposition, à Manitoba, ne manquent jamais l'occasion de nuire au pays. Tout ce qui se passe là bas est grossier, dénaturé, à dessein. Une bagarre devient une mêlée générale, une protestation de politiciens désoeuvrés, devient un appel aux armes, à la révolution. Ce serait ridicule, si ce n'était odieux. On a lu, par exemple, dans les journaux, que les sauvages venaient de se soulever en masse dans la région Qu'Appelle. Or, il ne s'agit que du vol de provisions par un groupe affamé de peaux-rouges dont le chef est maintenant captif. Quand donc cessera-t-on de falsifier les faits au profit de nos voisins.

LE TERMINUS DU PACIFIQUE

Les députés conservateurs des provinces Maritimes ont discuté, dans une de leurs réunions, le projet d'un port d'hiver sur le territoire canadien, comme terminus du chemin de fer du Pacifique. En construisant un embranchement d'une cinquantaine de milles partant de l'Intercolonial à Bathurst et se rendant au port de Shippigon, Baie des Chaleurs, en face de New Carlisle, on aurait ainsi comme terminus du Pacifique, un port qui serait de 300 milles plus rapproché de Québec et de Montréal que ne

est Halifax, en même temps que la route de mer jusqu'à Liverpool serait considérablement raccourcie. On dit que Shippegon est un des plus beaux ports du continent et que le pays que l'on sera obligé de traverser pour l'atteindre est des plus riches.

LE CONFLIT S'ACCENTUE

Nous avons déjà dit que M. Mowat était bien déterminé à faire respecter la loi provinciale concernant les licences. Il vient d'en donner une nouvelle preuve. On sait que la loi McCarthy décrète que les législatures locales pourront imposer une taxe sur les licences émises en vertu de la loi fédérale, et qu'il faudra prouver que cette taxe a été payée avant d'avoir droit à une licence. Or, M. Mowat veut imposer sur les licences émises par les officiers d'Ottawa, les taxes suivantes :

Table with 2 columns: License type and Amount. Includes: Pour tavernes, buvettes ou magasins, dans les villes... \$300; Pour laveries, buvettes ou magasins, dans les villes... 250; Pour tavernes, buvettes ou magasins, dans les villages... 150; Pour laveries, buvettes ou magasins, dans les townships... 120; Licence pour la vente en gros... 350; Licence de vaisseaux... 250; Transfert de licence... 20.

Les taxes imposées sur les licences émises par le gouvernement provincial seront beaucoup moins élevées, ce qui de vra naturellement engager les intéressés à s'adresser de préférence aux agents de M. Mowat. D'autant plus que ces derniers ne se gênent pas de dire que le ministère local entend prendre la responsabilité de toute poursuite qui pourrait être instituée par les autorités fédérales, et payer les frais. Evidemment, la situation se complique.

LES PROVINCES

Ainsi que nous l'avons déjà dit, la Nouvelle-Ecosse s'adresse à son tour au gouvernement fédéral pour demander de l'aide. C'est ce que font aussi les provinces de Manitoba et de Québec, et ce qu'ont fait dans le passé la Colombie, le Nouveau Brunswick et la province d'Ontario même—qui a reçu des millions sous forme de subventions pour ses chemins de fer.

Cela semblerait indiquer que les provinces ne peuvent subvenir à leurs besoins et veulent tirer à l'avenir sur le trésor fédéral. Le fait est que les caisses locales sont généralement mal garnies, tandis que la caisse fédérale l'est assez. Mais ce ne saurait être la seule raison et les gouvernements locaux en font valoir d'autres.

Celui de Manitoba représente qu'il ne peut vivre sans les recettes provenant de la vente des terres publiques et réclame en conséquence la propriété de ces terres, qui lui a été refusée jusqu'ici. Il n'a pas assez des Better Terms qui lui sont accordés sous forme d'augmentation du subsidie fédéral, et affirme ne savoir où donner de la tête.

Le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse y va plus rondement encore. Il reprend en sous-mains la thèse des anti-fédéralistes d'autrefois, et se prononce pour la rupture de l'Union si on ne le met pas en état de se sustenter. Les provinces, dit en substance le chef du cabinet local d'Halifax, dans sa requête, n'ont guère de source de revenu que le subsidie fédéral; ou ne leur en a pas laissé d'autres qui vaillent. Elles sont ainsi dans l'impossi-

bilité de rien entreprendre pour leur propre développement et peuvent à peine soutenir leurs administrations locales. Tandis que le gouvernement fédéral perçoit la plupart des revenus que percevaient autrefois les gouvernements locaux, revenus qui ont augmenté considérablement depuis 1867. Dans ces conditions il n'est que juste qu'il vienne en aide aux provinces et les aide à se maintenir, et s'il refuse, nous, de la Nouvelle-Ecosse, demanderons à Sa Majesté le rappel de l'acte de confédération, pour ce qui est de notre province. Voilà une mise en demeure très raide, qui laisse bien loin derrière elle la demande des ministres de Québec.

Nous avons hâte de voir ce que va en dire le rédacteur du Herald de Montréal, dont les ministres de Halifax sont les alliés politiques, lui qui se voit la face d'indignation à la vue des demandes de Québec, et qui attribuait à l'honorable M. Taillon des menaces de sécession que celui-ci n'avait pas proférées mais que le ministère libéral de la Nouvelle-Ecosse profère sans la moindre gêne.

AVIS DE MOTION

M. Vail, demandera aujourd'hui si le gouvernement se propose pendant cette session de présenter un bill à l'effet d'élever dans la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick les frais de déplacement des juges de cours de comté qui actuellement ont à parcourir trois ou quatre comtés afin de tenir leurs cours, de manière à ce que ces frais se rapprochent autant que possible de l'allocation accordée aux juges de cours de comté d'Ontario pour tenir leurs cours de Division dans un comté seulement?

M. Blondeau, demandera aujourd'hui un état du montant des sommes perçues par la vente des bâties sur le chemin de fer Intercolonial, depuis Hadlow jusqu'à la Rivière du-Loup inclusivement, par qui vendues, le nom de l'acheteur et le prix payé pour chaque bâtisse.

M. Blondeau, demandera aujourd'hui M. Skiffington, ci-devant détective de la cité de Québec est-il employé sur le chemin de fer Intercolonial? Si oui, par qui a-t-il été recommandé? Quelles sont ses instructions et ses fonctions? De plus quand est-il employé? Quel est son salaire?

M. Robertson (Shelburne), demandera aujourd'hui. Est-ce l'intention du département de la Marine et des Pêcheries de placer une bouée automatique pendant la saison prochaine à l'entrée du havre de Lockport, Nouvelle-Ecosse?

M. Orton, aujourd'hui, résolution: Qu'il est expédient de présenter un bill afin d'offrir aux agriculteurs de la Puissance du Canada plus de facilités pour les opérations de banque.

Sir John A. Macdonald, proposera aujourd'hui, que, le reste de la session, les mesures du gouvernement aient la priorité, le jeudi après les affaires de routine.

M. Blake, lors de la motion pour que la Chambre se forme en comité des subsides attirera l'attention sur la position de Sir Chris Tupper comme ministre des Chemins de fer, Haut Commissaire du Canada et membre de cette Chambre; et proposera un amendement à la dite motion.

M. Woodworth, proposera une Adresse demandant copie des dépêches concernant l'arrestation, la détention et la mise en accusation de Roger Amera, un Acadien-Français de Digby, Nouvelle-Ecosse qui a récemment été mis en liberté sur une accusation de meurtre dans l'Etat du Massachusetts, Etats-Unis. Sir John A. Macdonald, présentera un bill intitulé: "Acte concernant l'Acte d'Indépendance du Parlement, 1878."

NAISSANCE
Madame Cléophas Champagne, une fille.

B. G. BIJOUTERIES
Bloc de l'Hotel Russell, rue Sparks, Ottawa.
M. C. H. DOUCET a transporté son atelier d'orfèvrerie du magasin de bijouterie de N. Laporte au bloc Russell, rue Sparks, et il exécutera sous le plus court délai toute commande telle que bagues, Boucles d'oreilles, Anneaux, Epingles, Chaines, Croix en or et en argent. Tout ouvrage garanti et à très bas prix. Une visite est sollicitée.

GRANDE VENTE
Argent Comptant
DU
STOCK MAVAUT ET LANIGAN
A LEUR ANCIENNE PLACE,
113 Rue RIDEAU
Près du Magasin de T. Birke.
Acheté à 65c dans la Plastre

CONDITIONS ARGENT COMPTANT
UN SEUL PRIX
BRYSON, GRAHAM & Co.,
Nos. 152 et 154,
RUE SPARKS.

NOUVEAU MAGASIN
DE
PEINTURE, TAPISSERIE, VITRES
ET DE DECORATION
No. 208, Rue DALHOUSIE, Ottawa
TENU PAR
GEO. PHILBERT
Propriétaire

M. GEO. PHILBERT, se charge de toute commande que l'on voudra bien lui donner. Prix très modérés et ouvrage garanti.
Les marchands de la ville et de la campagne sont priés d'aller lui rendre une visite avant d'acheter ailleurs.
GEO. PHILBERT,
208, RUE DALHOUSIE.
11 fév. 1884. 6m.

UTILIS ET AGREABLES
Présents de Noël!
CHOISISSEZ
Un Set de Chambre, à coucher.
Un buffet.
Une bibliothèque.
Meubles pour salon.
Table de centre.
Une berceuse.
Une table de toilette.
Un miroir.
Un canapé.
Un ottomane.
Un petit banc pour les pieds.
Un fauteuil.
Une étagère.
Un porte gazettes.
Une corniche.
Une jardinière.
Un banc à piano.
Un fauteuil.
Une berceuse pour balcon.
Une chaise pour bureau.
Un pupitre.
Un secrétaire de dame.
Oh! père Noël, mettez un double attelage et venez voir vous-même au
MAGASIN PALAIS DE MEUBLES,
33 RUE RIDEAU.
JACOB ERRATT.
27 octobre 1883

SITUATION DEMANDEE
Par un monsieur désirant avoir une situation comme commis de bar, 20 ans de service, certificat de libre classe. S'adresser au No. 487, rue St. Patrice ou au Canada.

NOUVELLE MANUFACTURE
DE
BIJOUTERIES
Bloc de l'Hotel Russell, rue Sparks, Ottawa.
M. C. H. DOUCET a transporté son atelier d'orfèvrerie du magasin de bijouterie de N. Laporte au bloc Russell, rue Sparks, et il exécutera sous le plus court délai toute commande telle que bagues, Boucles d'oreilles, Anneaux, Epingles, Chaines, Croix en or et en argent. Tout ouvrage garanti et à très bas prix. Une visite est sollicitée.

FUMEZ
LES CIGARES
CABLE
ET
EL PADRE
MANUFACTURÉS PAR
S. DAVIS & FILS
MONTREAL.

Assortiment Complet
E. G. LAVERDURE
No. 96 Rue RIDEAU.
30 mars 1883

AVIS est donné par le présent que M. Hecto McCrea a été nommé inspecteur en chef des licences pour la ville d'Ottawa, et que toutes dems des licences doivent être faites avant le 1er jour de mars prochain, à l'hôtel de ville, bureau du Maire conformément aux clauses de l'acte qui dit:
2 Toute requête pour obtenir une licence d'hôtel, de buvette ou de magasin, sera présentée à l'inspecteur en chef de l'arrondissement où la licence doit avoir effet, le ou avant le premier jour de mars antérieur à la date à laquelle la licence devra entrer en vigueur.
3 Les demandes pour toute autre licence dont l'émission est autorisée par le présent acte seront présentées à l'inspecteur en chef cinq jours au moins avant la date où l'assemblée du Bureau doit avoir lieu.

AVIS est donné par le présent que M. Hecto McCrea a été nommé inspecteur en chef des licences pour la ville d'Ottawa, et que toutes dems des licences doivent être faites avant le 1er jour de mars prochain, à l'hôtel de ville, bureau du Maire conformément aux clauses de l'acte qui dit:
2 Toute requête pour obtenir une licence d'hôtel, de buvette ou de magasin, sera présentée à l'inspecteur en chef de l'arrondissement où la licence doit avoir effet, le ou avant le premier jour de mars antérieur à la date à laquelle la licence devra entrer en vigueur.
3 Les demandes pour toute autre licence dont l'émission est autorisée par le présent acte seront présentées à l'inspecteur en chef cinq jours au moins avant la date où l'assemblée du Bureau doit avoir lieu.

AVIS est donné par le présent que M. Hecto McCrea a été nommé inspecteur en chef des licences pour la ville d'Ottawa, et que toutes dems des licences doivent être faites avant le 1er jour de mars prochain, à l'hôtel de ville, bureau du Maire conformément aux clauses de l'acte qui dit:
2 Toute requête pour obtenir une licence d'hôtel, de buvette ou de magasin, sera présentée à l'inspecteur en chef de l'arrondissement où la licence doit avoir effet, le ou avant le premier jour de mars antérieur à la date à laquelle la licence devra entrer en vigueur.
3 Les demandes pour toute autre licence dont l'émission est autorisée par le présent acte seront présentées à l'inspecteur en chef cinq jours au moins avant la date où l'assemblée du Bureau doit avoir lieu.

AVIS est donné par le présent que M. Hecto McCrea a été nommé inspecteur en chef des licences pour la ville d'Ottawa, et que toutes dems des licences doivent être faites avant le 1er jour de mars prochain, à l'hôtel de ville, bureau du Maire conformément aux clauses de l'acte qui dit:
2 Toute requête pour obtenir une licence d'hôtel, de buvette ou de magasin, sera présentée à l'inspecteur en chef de l'arrondissement où la licence doit avoir effet, le ou avant le premier jour de mars antérieur à la date à laquelle la licence devra entrer en vigueur.
3 Les demandes pour toute autre licence dont l'émission est autorisée par le présent acte seront présentées à l'inspecteur en chef cinq jours au moins avant la date où l'assemblée du Bureau doit avoir lieu.

ROBES DE BUFFLES!
ROBES DE BUFFLES!!
Allez au grand DEPOT DE ROBES DE BUFFLES, dans les salles d'opéra de M. TACK-BERRY, 29 RUE SPARKS, en face de l'hôtel Russell.
Grandes peaux de buffles de \$6 à \$30, de de loupcevier, d'ours du nord et japonais. Sur 33 peaux d'ours il m'en reste quatre seulement, et j'ai vendu 150 peaux de loupcevier. Mes capots en pelletterie se vendent aussi très rapidement, car les prix sont très bas.
Venez tous au grand dépôt de robes de buffles. Je puis vendre moins cher qu'aucun autre marchand peut acheter et mes prix sont au plus bas.
J. B. TACK-BERRY,
Encanteur.

MAISON A VENDRE
Une maison en bois, contenant onze chambres et divisée en deux étages avec grand jardin, hangar et ter en spacieux, numéro 592 et 594, rue St. Patrice, Ottawa. Bonnes conditions.

GRAND
Magasin de Meubles
DE
L. GRATTON,
Entrepreneur Meublier, Menuisier,
N. 530, Rue SUSS X, Ottawa.
M. GRATTON est toujours heureux d'entreprendre quelque travail que ce soit, Construction et réparation de Maisons Meubles de toutes sortes pour, Chambre à coucher, Salon et Salle à manger.
Le tout exécuté avec soin, par des ouvriers compétents, et à
DES PRIX TRÈS MODÉRÉS.
1er Oct. 1883

DECOUVERTE IMPORTANTE
DIPHThERINE
ANTI-DIPHThERITIQUE
Spécifique contre la Diphthérie et au tres maux de gorge, guérissant Consomption, Bronchites et Rhumes.
LA DIPHThERIE VAINGUE!
Aux ravages de cette maladie terrible et répugnante, on a trouvé un remède qui n'a jamais failli. L'expérience de plus de dix années de succès constants, et des centaines de certificats adressés à l'inventeur par des personnes notables et dignes de foi attestent l'efficacité vraiment étonnante de ce remède.
Inventé et préparé par le
DOCTEUR N. LACERTE,
Lévis, P. Q.

AMERS CANADIENS
TRESOR DES DYPEPTIQUES
préparés aussi par le même, en vente chez les pharmaciens et en dépôt chez
ELZEAR ALARIE,
71 Rue Bolton, Ottawa, 6m.
4 janvier 1884.

MACHINES A COUDRE
Le plus grand assortiment de Machines à Coudre des
MELLEURES FABRIQUES
et aux conditions les plus faibles, comprenant (pour usage de cuisine, Royal, Wilson, Stewart, Wood, Wacker, New Stewart, White, Wheeler et Wilson.
(Machines à Coudre pour fabrication)
Wagner D et F.
Singet de Wilson No. 2.
Machines de Poirson pour coudre avec le fil ciré et avec le brui dur.
Machines de Jones à rapideur pour les fabricants de chausseries.

R. W. MARTIN
36, Rue Rideau.
1er Fév. 1884

Aux Inventeurs
J. Courselle & Cie.,
Soliciteurs de Brevets d'Invention
Dessins de Fabrica, Marques de Commerce et de Bois
Agences et Correspondants aux Etats-Unis, en Angleterre et en France.
J. COURSELLE & Co.,
CHAMBERZ VICTORIA,
Vis-à-vis le bureau des Brevets, - OTTAWA, Ont.
B. P.—Boite 68,
24 Fév. 1883